

# COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 10 janvier 2024

---

**Elus du bureau présents :** Philippe DELAPLACETTE, Frédérick DUBOUCHET, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Diane VIGIER, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND Charles ZILLIOX

**Elus du bureau excusés :** Thierry KOVACS, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Philippe GENTY, Christophe DELORD,

**Techniciens SCOT présents :** Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON

**Lieu :** SMRR, Vienne

**Horaires :** 17h30 – 19h

---

## [ORDRE DU JOUR

### Introduction du Bureau

- ❖ Validation du compte-rendu du Bureau du 6 décembre 2023
- ❖ Validation de l'ordre du jour
- ❖ Point sur l'agenda
- ❖ Point sur les derniers chiffres du recensement
- ❖ Retour sur la rencontre des Présidents de l'InterScot AMELYSE du 10/01/2024 et sur le lancement de la COP AURA
- ❖ Séminaire de travail sur la feuille de route du Syndicat Mixte des Rives du Rhône
- ❖ Pot de l'amitié pour le départ de Charles Zilliox du Bureau Syndical

## [VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 6 décembre 2023 est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

## POINT AGENDA

Le Président Philippe Delaplacette souhaite ses meilleurs vœux à l'ensemble des élus du Bureau pour cette nouvelle année 2024.

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 7 février à 9h à Vienne**. Les Conseils Syndicaux de présentation du DOB et de vote du Budget sont programmés les 7 février à 18h30 à Saint-Pierre-de-Bœuf et le 20 mars à 18H30 (lieu à définir).

Concernant les travaux de la Fédération des SCOT et de l'Interscot, le président Philippe Delaplacette s'est rendu ce matin, 10 janvier à Ambronay pour la rencontre des Présidents de l'InterScot de l'AMELYSE (voir ci-après).

Concernant le volet ZAN, le Président Philippe Delaplacette ira à la rencontre du Président du département de l'Ardèche, Olivier Amrane le 17 janvier prochain pour évoquer les projets ZAN du département (les Présidents des départements de la Loire et de la Drôme ont d'ores et déjà répondu par courrier). Les équipes du SMRR participeront en janvier (22 et 25) aux ateliers organisés par la DDT de l'Isère.

Concernant les réunions relatives aux SCOT, PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées en décembre et en particulier le vote à l'unanimité de l'arrêt du PLUIH d'Annonay Rhône Agglomération. De nombreuses réunions auront lieu en janvier, notamment des réunions sur le PADD du futur PLUI d'EBER et des réunions de travail sur le PLUI de Vienne Condrieu Agglomération.

Concernant le volet économique, les réunions relatives aux étude friches se poursuivent. **La prochaine conférence économique territoriale aura lieu le mercredi 3 avril prochain à la suite du Bureau syndical** (de 10h à 12h30). Lors de cette conférence, un tour des tables des actualités économiques sera organisé, une présentation du bilan de l'étude friche sera proposé et les agences de développement économiques régionale et l'ADERLY viendront proposer leurs offres de services pour les territoires. En parallèle, deux dates sont à retenir pour les élus. **La caravane des ruralités marquera un arrêt de trois jours les 12/13 et 14 février prochain sur la commune de Laveyron. A cette occasion, des colloques et animations à destination des élus auront lieu le lundi 12 après-midi, dont une visite de la zone Axe 7 et le mercredi 14 matin. En complément, les Présidents des EPCI ou leurs représentants seront invités au séminaire de lancement de l'AMI Territoires Productifs à Champagne, en présence de la Préfète de l'Ardèche et des sous-préfets de Vienne et de Tournon-sur-Rhône le lundi 12 février à 18h30.**

Concernant le volet déplacement/mobilité, le SMRR reste dans l'attente du COPIL conclusif de la concertation sur les mobilités du Sud Lyonnais (pas de date communiquée à ce stade par le Ministre des Transports...).

Concernant le volet habitat, le SMRR a participé le 9 janvier aux ateliers dans le cadre de la révision du PLH de la CCPDA.

Concernant le volet santé, le SMRR organisera prochainement des ateliers avec les EPCI dans le cadre de l'étude santé (ORS/ARS) présentée en Bureau de décembre dernier. Adeline Menneron se rendra en parallèle aux rencontres nationales sur la thématique santé/urbanisme organisées à Paris par la fédération des SCOT le 23 janvier prochain.

Concernant le volet eau, le SMRR a avancé sur l'organisation des prochaines assises de l'eau. **La date du vendredi 12 avril (journée) est validée par les élus et le sous-préfet de Vienne.**

Concernant le volet environnement et biodiversité, le SMRR a participé en présence de Sylvie Dezarnaud au COPIL du contrat Vert et Bleu organisé par le PNR du Pilat. L'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de toutes les actions engagées. Les partenaires s'interrogent sur les suites à donner à l'issue du contrat actuel. Rives Nature participera par ailleurs au comité départemental des Pelouses Sèches de l'Isère le 11 janvier.

Concernant les sujets en lien avec le Parc du Pilat, le SMRR a participé au COTECH puis au COPIL de validation de la V1 de la nouvelle charte du PNR du Pilat. Cette dernière a été, dans sa mouture actuelle, approuvée à l'unanimité par les élus du Conseil Syndical du PNR et transmise à la Région pour analyse avant envoi par cette dernière aux services de l'Etat.

Enfin, les équipes du SMRR ont participé au COPIL du projet de classement UNESCO le 12 décembre dernier et sont allées présenter le prochain auprès des collègues du SCOT du Grand Rovaltain.

### **[POINT SUR LES DERNIERS CHIFFRES DU RECENSEMENT INSEE**

Cédric Lansou présente l'analyse des dernières données du recensement INSEE réceptionnée fin décembre 2023. L'analyse réalisée se base sur les derniers chiffres de population publiés par l'INSEE en janvier 2024. Ces résultats du recensement offrent une estimation de la population au 1er janvier 2021. A noter que la seule donnée disponible porte sur le nombre d'habitants. Les résultats complets du recensement seront disponibles durant l'été 2024.

Pour rappel, la méthodologie de recensement mise en place par l'INSEE depuis 2004 permet d'analyser les évolutions de population sur des périodes de 5 ans. Toutefois, en raison du Covid en 2020, l'INSEE modifie temporairement sa méthodologie. Ainsi, les périodes comprenant l'année 2020 devront à l'avenir être analysées sur une période de 6 ans au lieu de 5. La comparaison avec la période précédente (qui reste de 5 ans) pourra ainsi être faite en ramenant les chiffres en moyenne annuelle. L'analyse ci-après portera donc sur la population du territoire en 2020 et sur l'évolution de celle-ci sur les périodes 2010-2015 et 2015-2021.

L'analyse, transmise aux élus du Bureau en séance, a été réalisée à plusieurs échelons :

- Par EPCI ;
- Par niveaux de polarités et secteurs définis dans le Scot ;
- Par commune.

Le nombre d'habitant des Rives du Rhône a augmenté de 10 445 habitants en 6 ans, passant de 272 814 habitants en 2015 à **283 259 habitants en 2021**, ce qui équivaut à une augmentation de plus de 1 741 habitants par an. La population a augmenté de plus de 0,6% en moyenne par an en léger retrait par rapport à l'objectif de croissance fixé dans le Scot de + 0,7 %/an. La croissance de la population est toutefois plus dynamique à l'échelle des Rives du Rhône qu'à l'échelle régionale et nationale. Cette croissance est notamment portée par Vienne Condrieu Agglomération, avec un rythme de croissance annuel moyen de +1%, ainsi que par les communes du plateau d'Annonay.

Nous observons cependant un ralentissement du rythme de croissance de la population entre 2015 et 2021 par rapport à la période précédente 2010-2015 :

- Un gain de 1 741 habitants par an entre 2015 et 2021 contre 1 927 habitants par an entre 2010 et 2015. Soit 186 habitants en moins par an en moyenne sur la période 2015-2021 par rapport à 2010-2015.

- Un taux de variation annuel moyen de la population entre 2015 et 2021 de l'ordre de 0,6 %, en diminution par rapport à la période 2010-2015 : 0,7 %. Pour rappel, le Scot fixe un objectif de croissance de 0,7 %/an en moyenne à horizon 2040. Dans ce cadre, si les tendances se poursuivent dans les prochaines années (ce qui semblerait être le cas, les dernières projections INSEE à long terme à l'échelle nationale et régionale montrant une réduction de la croissance de la population française en comparaison des projections d'il y a quelques années), les objectifs d'accueil de population fixés dans le Scot pourraient ne pas être atteints.

- Mais une croissance supérieure à la moyenne régionale sur la période 2015-2021 : + 0,5 % en moyenne par an ; et surtout nationale : + 0,3 % en moyenne par an. Au contraire, la moyenne des Rives du Rhône entre 2010 et 2015 était légèrement inférieure à la croissance annuelle moyenne de la Région (+ 0,8 %) mais était déjà supérieure à la moyenne nationale (+ 0,5 %).

- Sur la période 2015-2021, la croissance annuelle moyenne de la population était plus dynamique sur les Rives du Rhône que sur les départements de la Loire (+ 0,2 % / an), l'Ardèche et l'Isère (+ 0,4 % / an chacun), la Drôme (+ 0,5 % / an) et légèrement inférieure à celle du Rhône hors Métropole de Lyon (+ 0,7 % / an).

Vienne Condrieu Agglomération est l'intercommunalité qui a connu la plus forte croissance de la population sur la période 2015-2021. En effet, près de 40 % des nouveaux habitants du territoire sur cette période ont été accueillis par Vienne Condrieu (qui concentre 33 % des habitants des Rives du Rhône en 2021). Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) de l'EPCI (+ 0,8 hab./an) est bien supérieur à celui des Rives du Rhône, mais aussi aux moyennes régionales et nationales. Tout cela constitue un changement important à l'échelle de Vienne Condrieu par rapport à la période 2010-2015 où l'EPCI accueillait 40 % de moins d'habitants par an (+ 535 hab./an entre 2010 et 2015 contre 889 entre 2015 et 2021), avait un TCAM 2 fois moindre (+ 0,6 % contre + 1 %) et n'avait accueilli qu'1/4 des nouveaux habitants à l'échelle des Rives du Rhône.

- On observe un ralentissement important du rythme de croissance de la population entre 2015-2021 par rapport à la période 2010-2015 sur 2 communautés de communes du territoire (Val d'Ay et surtout Pilat Rhodanien). Ces 3 EPCI connaissaient un rythme de croissance de la population en forte baisse et qui est aujourd'hui quasi nul (+ 0,1 %/an). A noter que le Pilat Rhodanien avait un TCAM bien supérieur à celui des Rives du Rhône sur la période 2010-2015 (+ 0,9 %).

- Annonay Rhône Agglo, Entre Bièvre et Rhône et Porte de DrômArdèche ont connu un rythme d'accroissement de la population en baisse entre les périodes 2010-2015 et 2015-2021. Ainsi, le nombre de nouveaux habitants accueillis chaque année et le TCAM sont en baisse entre les deux périodes, et plus faibles qu'à l'échelle des Rives du Rhône concernant le TCAM sur la période 2015- 2021 (+ 0,5 % pour les 3 EPCI).

EPCI	2010	2015	2021	TCAM 2010-2015	TCAM 2015-2021	TCAM 2010-2021
CA Annonay Rhône Agglo	46512	48268	49674	0,7%	0,5%	0,6%
CA Vienne Condrieu Agglomération	85554	88227	93560	0,6%	1,0%	0,8%
CC Entre Bièvre et Rhône	65065	67334	69425	0,7%	0,5%	0,6%
CC Pilat Rhodanien	16015	16743	16869	0,9%	0,1%	0,5%
CC Porte de DrômArdèche	44242	46366	47811	0,9%	0,5%	0,7%
CC Val d'Ay	5791	5876	5920	0,3%	0,1%	0,2%

\*TCAM : Taux de croissance annuel moyen

## [RETOUR SUR LA RENCONTRE DES PRESIDENTS DE L'INTERSCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE DU 10 JANVIER 2024

Le 10 janvier 2024, Le Président Philippe Delaplacette s'est rendu à la rencontre des présidents de l'Interscot de l'Aire Métropolitaine de Lyon à Ambronay (01), dans le but d'échanger à grande échelle sur la refonte du Chapitre Commun des SCOT.

Durant cette rencontre plusieurs sujets ont été abordés : la nécessité d'un dialogue interterritorial sur des projets majeurs tels que l'EPR, les infrastructures, Lyon-Turin, le projet MERS etc. Les points clés du nouveau chapitre commun incluent le desserrement tertiaire et de l'enseignement supérieur, le commerce et la logistique, la rareté/qualité de l'eau, les obligations agricoles environnementales, la nouvelle donne énergétique, l'évolution de l'armature urbaine. Enfin, un point rapide a été fait entre les Présidents sur les actualités du ZAN et la modification du SRADDET.

Le projet de chapitre commun amendé sera finalisé d'ici quelques semaines par les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne. Il sera ensuite présenté en Bureau puis en Conseil Syndical au printemps.

La prochaine rencontre pourrait avoir lieu en fin d'année dans les Dombes.

## [RETOUR SUR LA CONFERENCE DE LANCEMENT DE LA COP REGIONALE AURA

En parallèle de la COP28, le SMRR a participé à la réunion de lancement de la COP régionale AURA le 21 décembre 2023, organisée par le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Président de la région AURA et la Préfète de Région.

Lors de cette réunion, à laquelle participaient de nombreux élus du SCOT (Philippe Delaplacette, Thierry Kovacs, Charles Zilliox, Serge Rault...), le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a illustré le projet de territoire porté par la Région avec un zoom contextualisé sur les enjeux déjà portés par les politiques publiques régionales et locales.

A cette occasion, Antoine Pellion, secrétaire général à la planification écologique (SGPE) a présenté la territorialisation de la planification écologique avec 43 leviers régionaux pour la décarbonation et la préservation de la biodiversité. Cette initiative vient croiser la stratégie des Rives du Rhône, qui entend jouer le rôle d'autorité orchestrant une planification écologique et climatique à l'échelle d'un bassin de vie.

## [SEMINAIRE DE TRAVAIL SUR LA FEUILLE DE ROUTE DES RIVES DU RHONE

Le président Philippe Delaplacette a demandé aux équipes du SMRR de réfléchir à la feuille de route du SMRR pour les prochaines années avec des propositions à discuter avec les élus du Bureau Syndical.

Objectif de l'exercice collectif : **Identifier les pistes d'évolution du SMRR pour la prochaine décennie avec comme objectifs :**

- ➔ Répondre aux attentes du territoire et des adhérents
- ➔ Maintenir un positionnement fort du SMRR qui garantit sa reconnaissance, conforter une scène de consensus politique et technique à l'échelle d'un grand territoire

- Faire évoluer la raison d'être du SMRR au-delà de l'outil de planification => Autorité Organisatrice des Transitions (AOT)
- Pérenniser une structure en mode action / solutions
- Conforter ses membres et l'engagement des partenaires
- Répondre aux -nouveaux- enjeux auxquels le territoire doit faire face
- Proposer des méthodes et outils simples et efficaces
- Définir le(s) CAP(s) : 2030/32 (Prochain mandat) et 2050
- Affirmer les besoins en matière de moyens (financiers, humains...)
- Faire vivre le SCOT à travers ses satellites : Rives Nature, UNESCO...

Les élus du Bureau sont appelés à prioriser ces objectifs dans le cadre du séquence Wooclap® en ligne :



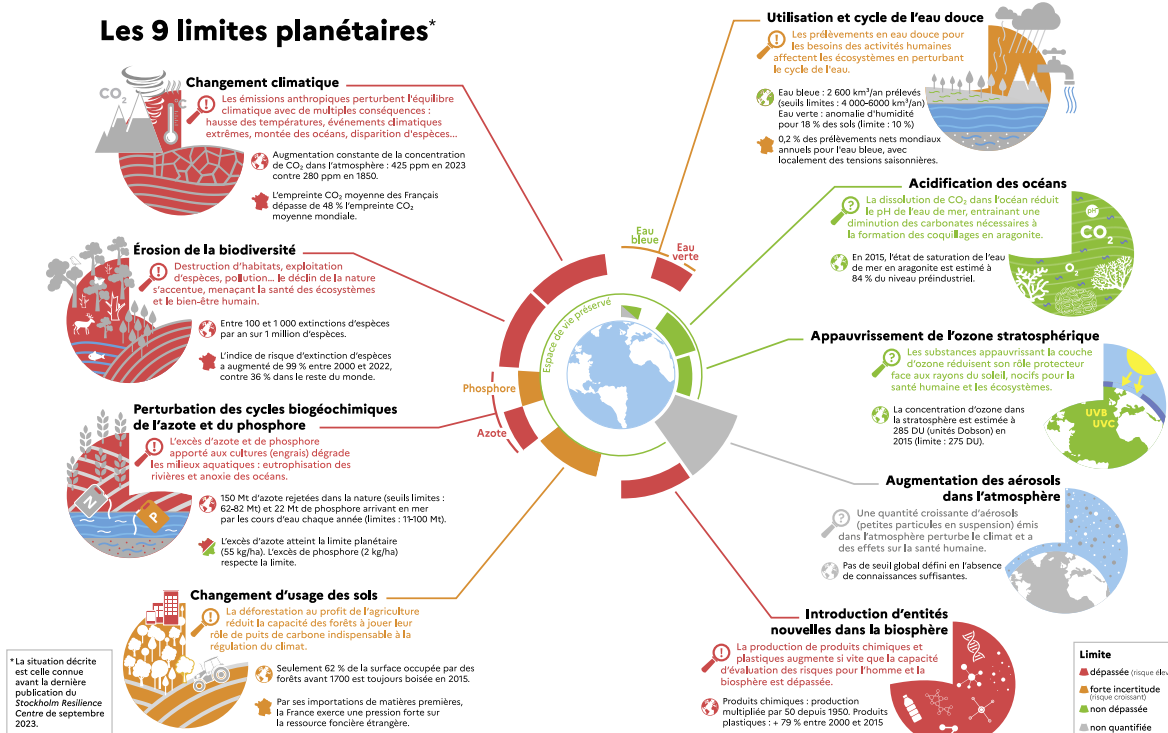
Les objectifs de réponse aux nouveaux enjeux du territoire d'une part et de maintien d'un positionnement fort du SMRR comme scène d'échange et de consensus politique à l'échelle du grand territoire sont plébiscités par les élus du Bureau.

S'agissant cette fois des enjeux, nouveaux notamment, auxquels le territoire des Rives du Rhône devra faire face, les équipes du SMRR ont proposé une dizaine de trajectoire à prioriser/discuter avec les élus :

- Trajectoire démographique moins dynamique / portée par les migrations / vieillissement
- Trajectoire +4°, atténuation des effets du changement climatique
- Trajectoire hydrique : sauvons l'eau !
- Trajectoire Zéro Artificialisation Nette
- Trajectoire économique et emplois
- Trajectoire Zéro Emission Nette et bas carbone
- Trajectoire mobilité : territoire du ¼ d'heure // vers des mobilités efficaces
- Fin du commerce de périphérie, rareté du foncier
- Trajectoire réduction des inégalités territoriales
- Optimisation de la gestion dans un contexte de ressources contraintes (dont financières/rh) : chantier marges de manœuvre

Ces dernières sont notamment issues des travaux relatifs aux dépassement très avancés des 9 limites planétaires et aux chantiers de priorisation de la planification écologique proposés par l'Etat.

## Les 9 limites planétaires\*



Bien que les élus reconnaissent l'importance de l'ensemble des enjeux mentionnés ci-dessus, ils mettent en avant de manière prioritaire les axes : adaptation au changement climatique, disponibilité/qualité de la ressource en eau et la trajectoire zéro émission nette. Ces enjeux ayant un impact plus important encore dans le contexte particulier des Rives du Rhône.

## Présentation de la trajectoire démographique : vers une croissance plus contenue la population des Rives du Rhône ?

L'actualisation du modèle OMPHALE réalisée par l'INSEE fin 2023 et représentée aux élus du Bureau met en avant un ralentissement progressif de la croissance démographique du territoire des Rives du Rhône, qui est d'ores et déjà mesurable à travers les dernières données du recensement (croissance plus proche de 0,5/0,6% que l'objectif initial du SCOT fixé à 0,7%).

### Les Leviers / Pistes de travail

- Enjeux forts d'adaptation du parc de logement aux évolutions démographiques : 27% de la population aura plus de 66 ans en 2050 contre 19% en 2018.
- Forte progression du « grand âge » (sujet santé)
- Nécessité de faire évoluer les objectifs d'accueil de population et de construction des nouveaux logements
- Développement d'une « Economie du 3<sup>ème</sup> âge » à anticiper :
  - o Adaptation des emplois
  - o Développement des formations dans le domaine du CARE (services et aides à la personnes)
  - o Enjeux autour des métiers de la santé

+ impact sur le fonctionnement SMRR : croissance budget limitée, logique de mutualisations entre les communes/EPCI/SMRR à renforcer ?

## Présentation de la trajectoire +4° - Adaptation au changement climatique

Les dernières modélisations produites par l'Etat dans le cadre de la COP28 et pour le lancement des COP régionales fait état d'un réchauffement possible à +4° d'ici 2050. Dans ce contexte, le modèle de développement des Rives du Rhône pourrait être questionné de manière forte dès les prochaines années avec des conséquences d'ores et déjà mesurables tant pour les citoyens que pour les activités agricoles ou économiques. Il en est de même pour les conséquences sur la biodiversité locale.

Les leviers / Pistes de travail pour les Rives du Rhône

- Anticipation des conséquences à 360° pour le territoire : agriculture, économie, habitat... Etude spécifique à porter, enjeu de faire du SMRR l'ensemblier sur ces sujets d'adaptation au changement climatique : en lien avec OCCSOL, UNESCO... Demain, le SMRR pourrait être le moteur et le référent à grande échelle en matière de planification écologique et climatique.
- Enjeu central pour la prochaine révision du SCOT : vers un SCOT Bioclimatique
- Identification des marges de manœuvre et des renoncements nécessaires en matière d'infrastructure (écoles...) : approche par secteurs géographiques du SCOT et par thématiques : réflexion sur les bassins de vie locaux
- Approche participative avec toutes les parties prenantes dont le grand public : enjeu de consentement partagé / Accompagnement au changement

## Présentation de la trajectoire hydrique : tensions et pénuries généralisées ?

La crise de l'eau est déjà là. Si elle concerne à ce stade principalement les territoires situés au Sud des Rives du Rhône (Galaure, Vocance...), elle pourrait englober l'ensemble du territoire d'ici 2050 avec les effets du changement climatique. Cette problématique porte à la fois sur le volet ressource (quantité, qualité, partage...) et sur le volet risque/inondation.

Les leviers / Pistes de travail pour les Rives du Rhône

- Anticipation des conséquences à 360° pour le territoire de la pénurie en eau : agriculture, économie, habitat/Accueil de population... : relance par le SMRR du réseau des acteurs de l'eau (en lien avec les services de l'Etat concernés) : nécessité d'aller plus loin ?
- Mise en place de moratoires sur les secteurs les plus tendus : Galaure, Cance... afin de limiter les nouvelles constructions
- Identification des marges de manœuvre : changement de modèle agricole, transformation des activités industrielles fortement consommatrices d'eau, généralisation des dispositifs de récupération et réemploi des eaux grises → rôle EPCI/SAGE
- Rôle futur du SMRR ? : vers un portage de la SGLRI à l'échelle de la Vallée du Rhône Nord

## Présentation de la trajectoire ZAN : une boîte à outil pour les EPCI/communes

La trajectoire ZAN constitue l'une des priorités du SMRR depuis plusieurs mois. De nombreux travaux et études ont été engagés dans ce sens et sont appelés à se démultiplier dans les prochaines années.

Les leviers / Pistes de travail pour les Rives du Rhône

- Volet Observations : Base de données OCCSOL (depuis 1990), études marchés immobiliers (2014-2022), inventaires Rives Nature
- Volet Recyclage : études à grande échelle sur un portefeuille de friches économiques, déclinaison pré-opérationnelle (études Sites et Sols Pollués, études urbaine et de programmation, modèles économiques) : position de leader sur SMRR à conserver aux côtés de l'EPORA, complémentarité entre les 2 établissements à bien caler (sujet technique et politique) + Rôle clé pour les AMI / Appels à projet



- Volet Densification + Transformation : étude sur les lotissements denses et de qualité et réflexions BIMBY en cours + étude des EPCI sur la densification des zones commerciales / économiques existantes du territoire : mutualisation d'études par le SMRR, cercle de réflexion (think tank) sur ces sujets dont visites inspirantes
- Volet Intensification : développer à l'échelle des bassins de vie locaux des mutualisations intelligentes
- Volet Biodiversité : prendre en compte de manière systématique les enjeux de biodiversité (JERC)
- Volet Renaturation : démarche ERC avec le Parc du Pilat (avec l'appui d'Ecomed), participation aux démarches ERC CD26 et CD38, lancement d'une étude SMRR d'ici fin 2023 (prépa prochain SCOT) + mutualisation entre EPCI
- Volet Désimperméabilisation : production d'une boîte à outils pour les territoires à différentes échelles

### **Présentation de la trajectoire Zéro Emission Nette et bas carbone**

La déclinaison à l'échelle des Rives du Rhône de la stratégie nationale bas carbone s'inscrit dans les objectifs de la COP Régionale AURA. Là encore, le SMRR s'est engagé depuis plusieurs mois dans un accompagnement des EPCI et de communes, en particulier dans le champ de l'énergie.

#### **Les leviers / Pistes de travail pour les Rives du Rhône**

- Réalisation d'un bilan carbone à grande échelle (SCOT) d'ici 2025 par le SMRR en lien avec la future révision du SCOT, établir un TEMPS 0
- Intégration des PCAET à l'échelle du SCOT et définition d'une feuille de route sur la décarbonation et les ENR
- Le SMRR doit assurer une cohérence du développement des ENR à grande échelle et réfléchir à des liens avec les territoires voisins (contrats de réciprocité avec Métropoles)
- Identification des capacités de stockage carbone du territoire, étude sur les sols (dès 2024) : urgence à mutualiser les études/données à l'échelle du SMRR
- Partage de la valeur économique des énergies dans un cadre renouvelé : vers un outil de portage commun des projets ?
- Accélération des projets de décarbonation industriels : AMI Territoires Productifs, eM-Rhône, axe MERS...

### **Présentation de la trajectoire « territoire du quart d'heure »**

La question des mobilités et des déplacements est l'un des piliers du SCOT approuvé. La desserte du territoire des Rives du Rhône pose déjà de nombreuses questions (absence de desserte ferroviaire de la rive droite et de l'ensemble de l'Ardèche, faiblesse des traversées EST/OUEST, périmètres institutionnels des AOT...).

#### **Les leviers / Pistes de travail pour les Rives du Rhône**

- Réflexion sur le territoire des courtes distances à intégrer dans la prochaine révision du SCOT : démarche EVITER – REPORTER – AMELIORER (TER)
- Développement d'une politique de lutte contre l'autosolisme et d'un plan d'action en faveur du report modal : quel rôle d'animation pour le SMRR ? : à priori compétence propre des EPCI
- Réflexion à grande échelle sur le RER Métropolitain : connexion vers le Sud du territoire, étude sur le rabattement vers les gares, interconnexion des réseaux TC
- Impact des grandes infrastructures : contrats de réciprocité avec les Métropoles voisines

- Stratégie de déploiement des nouvelles énergies en matière de mobilité : recharges électriques, H2 : rôle d'ensemblier du SMRR auprès des opérateurs, nationaux notamment dans une logique de planification

### **Présentation de la trajectoire Economie et Emplois**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a réalisé, à la demande des élus, une étude sur le panorama économique du territoire SCOT et les modèles de développement économiques en 2023. Cette étude portée par Magali Talandier et Manon Loisel a débouché sur l'obtention de 2 AMI. Avec près d'1 emploi par habitant (0,8) à l'échelle des Rives du Rhône, le territoire entend poursuivre son développement économique en soutenant les filières économiques phares : industrie, agriculture/viticulture... en parallèle, l'accueil de nouvelles activités économiques, dans les domaines du tertiaire, des aides à la personne et en matière de formations supérieures pourra être facilité dans le cadre du desserrement souhaité de ces activités par la Métropole de Lyon.

Les leviers / Pistes de travail :

- Etude sur les modèles économiques territoriaux des Rives du Rhône : identification des scénarii de captation de la valeur et de maintien des emplois sur le territoire
- Enjeux forts en matière de formation et d'emploi des femmes : contrats de réciprocité avec les Métropoles voisines sur les formations post-bac ?
- Confirmation d'un modèle productif vertueux : emplois verts, décarbonation de l'industrie, enjeu autour de la souveraineté économique
- Anticipation des besoins des entreprises et des travailleurs : baux à construction pour garantir la pérennité d'une offre foncière disponible, télétravail rendu possible même dans les zones blanches...
- Atterrissage du nouveau modèle de développement à l'échelle des EPCI : AMI Territoires productifs, sobres et créateurs de valeur, Caravane de la ruralité, Territoire d'industrie...

### **Présentation de la trajectoire de sobriété foncière, dont requalification des périphéries commerciales**

Le SCOT approuvé en 2019 contient un document cadre puissant pour l'encadrement des développements commerciaux, le DAAC. Ce dernier porte déjà ses fruits et devra demain intégrer la question de la logistique à l'échelle des Rives du Rhône. Les mutations rapides en cours en matière d'urbanisme commercial viennent questionner le modèle d'aménagement historique des entrées de ville et pourraient offrir des gisements fonciers précieux dans les années à venir dans le cadre de la trajectoire ZAN.

Les leviers / Pistes de travail pour les Rives du Rhône

- Pilotage à grande échelle par le SMRR de la planification commerciale : DAACL actualisé et ambitieux en matière de densification programmatique des zones existantes
- Etude sur les périphéries commerciales : quid nécessité d'aller plus loin : oui
- Sujet sur une structure de portage foncier et/ou d'aménagement : réflexion à engager par le SMRR avec les EPCI et l'EPORA ?

### **Présentation de la trajectoire de réduction des inégalités**

Les études portées ces derniers mois par le SMRR sur l'habitat, les marchés immobiliers, les déterminants de la santé, la pauvreté... montre une aggravation des inégalités territoriales et entre les populations. Cet axe de travail doit constituer une entrée prioritaire pour la prochaine révision du SCOT.

Les leviers / Pistes de travail pour les Rives du Rhône

- Croisement des données issues des études récentes pilotées par le SMRR : logement/immobilier 2022-ADEQUATION, santé 2023-ARS/ORS, pauvreté 2024-INSEE
- Analyse des dispositifs de planification et leurs marges de manœuvre sur la réduction de inégalités : zonages politiques de la ville, zonage ORT/PVD/Villages d'Avenir, dispositifs opérationnels intercommunaux ou communaux : OPAH...

Enfin, nonobstant les inévitables réductions de moyens qui pèseront demain sur les collectivités, le SMRR souhaite poursuivre une gestion pro-active centrée sur comptabilité analytique précise qui permet d'allouer chaque année la majeure partie des recettes issues des cotisations des EPCI à des actions d'investissements au service des adhérents. La recherche de subventions extérieures, tant en fonctionnement qu'en investissement, se poursuivra sur la même dynamique quelle celle engagée en 2023.

S'agissant, en complément des trajectoires évoquées ci-avant, des modalités de portage des projets, force est de constater que la chaîne de valeur est incomplète à l'échelle des Rives du Rhône. Les élus du Bureau partagent les difficultés rencontrées sur le territoire en l'absence d'outil de portage des projets d'aménagement (les SEM départementales existantes sont très éloignées du territoire et de ses besoins). Plusieurs EPCI s'interrogent sur les véhicules de portage, à l'image notamment des réflexions déjà engagées pour les sujets énergétiques. Dans cadre, le SMRR propose qu'une réflexion soit engagée dans le cadre de sa nouvelle feuille de route avec les EPCI intéressées et la Banque des Territoire, cette dernière pouvant financer une étude d'opportunité.

### **Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône demain : vers une autorité organisatrice des transitions, pour une planification écologique et climatique du territoire.**

Les premières propositions soumises aux élus du Bureau Syndical :

- 1/ Un **syndicat mixte d'ingénierie mutualisée au service du territoire** et de ses adhérents reconnus par tous les partenaires des Rives du Rhône
- 2/ Une **organisation en mode commando, agile, ouverte et « à missions »**
- 2/ Doté d'un Conseil de la Biodiversité et qui pourrait évoluer vers une **Académie du climat et de la biodiversité, Rives Nature**, (ouverte à des financements extérieurs) : qui traitera aussi les volets eau, alimentation, agriculture et résilience (UNESCO).
- 3/ **L'échelon stratégique/pertinent de mise en place d'une planification écologique à grande échelle**
- 4/ La **plateforme des outils** : AMI, recherches de subventions, études, données... pour tous les acteurs publics et privés
- 5/ Qui **pourrait animer la SGLRI** (seule échelle pertinente) avec des moyens humains et financiers (enjeux tous risques) : à réfléchir avec les Métropoles voisines
- 6/ Qui **planifie la transition énergétique** à l'échelle du SCOT : ENR... Intégration des PCAET
- 7/ Qui **créé les scènes de partage à grande échelle** : mobilité, énergie, ressource en eau, alimentation, foncières commerciales et outils fonciers/d'aménagement mutualisés (SEM/SPL, BRS...)
- 8/ Qui assure le **rayonnement du grand territoire vers l'extérieur (UNESCO...)**

En parallèle, les thématiques d'entrées qui seront utilisées pour l'élaboration du prochain SCOT sont aussi soumises à évolution avec des axes prioritaires centrées sur la résilience du territoire et les transitions.

Un planning des principaux rendez-vous/temps forts de l'année 2024 est présenté aux élus en conclusion du Bureau Syndical.

**Philippe Delaplacette conclue la séance à 19h et invite les élus à partager un verre de l'amitié autour de la traditionnelle galette des rois pour le départ de Charles Zilliox du Bureau Syndical.**